



Etablissement primaire privé La Providence

Dossier d'inscription 2019 - 2020

Dossier complet et signé à retourner ou à remettre à :

Association Éducative La Providence
Domaine de Montquiers
Les Fontanelles
11000 Carcassonne

06 33 62 92 76 - mail.laprovidence@gmail.com

Association gestionnaire (loi 1901) :

Association Educative La Providence (AELP)
Domaine de Montquiers
Les Fontanelles
11000 Carcassonne
06 80 93 60 83

Nom de l'élève : _____

Classe : _____



Fiche individuelle	
Fiche familiale	
Photocopie du livret de famille	
Photos d'identité x2	
Copie du Carnet de vaccinations (ou attestation de non-vaccination)	
Fiche sanitaire	
Attestation d'assurance RC + scolaire	
Décharge de transport	
Règlement intérieur signé	
Charte signée	
Certificat de radiation	
Droit à l'image	
Règlement (cotisations, fournitures, scolarité) Autorisation de prélèvement bancaire obligatoire (sauf accord particulier)	

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

(remplir une fiche par enfant)

Nom de l'élève :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone domicile :

Classe actuelle :

Classe demandée (entourez) : CP, CE1, CE2, CM1, CM2

(Pour les nouveaux élèves) établissement fréquenté actuellement :

FICHE DE DONNÉES FAMILIALES

FAMILLE

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Situation familiale :

Tél. domicile :

E-mail de correspondance avec l'école :

PERE

Nom :

Prénom :

Profession :

Employeur :

Tél. mobile : Tél. pro :

E-mail :

MERE

Nom :

Prénom :

Profession :

Employeur :

Tél. mobile : Tél. pro :

E-mail :

ENFANTS

Prénom : né(e) le :

Prénom : né(e) le :

Prénom : né(e) le :

Prénom : né(e) le :

Prénom : né(e) le :

Prénom : né(e) le :



La Providence

Établissement privé hors-contrat

Pédagogie classique et structurante

Ambiance stimulante

Respect et bienveillance mutuels

Le règlement intérieur de l'école primaire La Providence a pour seule finalité d'aider l'enfant à s'épanouir en pratiquant le bien et en préservant le bien de tous. Il décline de façon pratique l'esprit de l'école décrit dans la charte et le projet pédagogique. Il est également signé par les parents, lu et commenté au début de chaque année, rappelé dès que nécessaire.

1. Esprit de l'école :

Les familles s'engagent à respecter l'esprit de bienveillance et de respect mutuel qui anime les relations de tous les acteurs de l'école La Providence (Association, Direction, Corps Enseignant, Bénévoles, Parents, Élèves).

Elles veillent à faire régner la paix et la joie dans l'établissement, en veillant notamment à ne jamais critiquer l'autorité d'un enseignant devant un enfant.

2. Relations parents-école :

Les parents demeurent les premiers éducateurs de leurs enfants ; en mettant leur enfant à l'école ils acceptent que, durant le temps de présence des élèves au sein de l'établissement, une partie de leur autorité soit exercée par les personnes à qui ils ont confié leur enfant, et par des professionnels de l'enseignement dont le métier est d'instruire les élèves.

Cette confiance mutuelle suppose l'échange et le dialogue. À cette fin :

- Les parents s'engagent à être présents aux trois réunions annuelles, idéalement ensemble, sauf cas de force majeure.
- Conscients que les rencontres individuelles avec les enseignants sont également indispensables au bon déroulement de la scolarité de leur enfant, les parents s'engagent à solliciter les enseignants et / ou à répondre favorablement à leur demande afin de leur transmettre des éléments de compréhension indispensables à une scolarité sereine.
- Soucieux de bien communiquer, les parents s'engagent à utiliser de préférence le cahier de liaison de l'élève, qu'ils vérifient quotidiennement.
- Si les téléphones personnels des enseignants sont connus, leur utilisation reste proscrite (sauf en cas d'urgence) et doit être remplacée par l'usage du mail.

3. Règles de vie :

Dans un souci de bienveillance et d'esprit chrétien, tous les acteurs (parents, enseignants et enfants) s'engagent sur les points suivants :

- Le respect des règles de politesse
- Le vouvoiement des enseignants par les élèves qui les appelle « maître » ou « maîtresse. »
- Le vouvoiement des élèves par les enseignants
- Le respect du silence lors de la mise en rang et sur chaque demande des enseignants.
- L'esprit de service et le don de soi, tout particulièrement lors des tâches quotidiennes réalisées par les élèves au sein de leur équipe,
- Une relation saine entre filles et garçons.

Les élèves de primaire franchissent seuls le portail de l'école ; à la sortie, les parents les y attendent de la même façon.

4. Ponctualité et absence :

Les familles s'engagent à respecter les horaires de classe, et à prévenir le matin même en cas d'absence de l'élève (appel téléphonique ou sms avant le début des cours).

- Chacune des absences doit être ensuite justifiée par un mot écrit des parents, qui sera classé dans le dossier de l'élève. En cas de maladie nécessitant une absence de plus de trois jours un certificat médical est exigé.



La Providence

Établissement privé hors-contrat

*Pédagogie classique et structurante
Ambiance stimulante
Respect et bienveillance mutuels*

- Toute absence prévue doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la direction. Sauf exception, il est demandé de prendre les rendez-vous médicaux en dehors des heures scolaires.
- Si un retard exceptionnel peut être excusé, cela ne saurait être le cas s'il devient habituel, et pourra justifier l'exclusion de l'élève pour une demi-journée.

L'école La Providence lutte contre l'absentéisme scolaire. Une seule absence non justifiée conduira à une convocation de l'enfant et des parents ; ceux-ci devront fournir des explications et, avec l'aide des enseignants, prendre les mesures nécessaires. En cas de récurrence, les parents et l'enfant devront clarifier leur position par rapport à leur souhait de scolarisation dans l'établissement.

5. Objets prohibés ou autorisés :

Les élèves ont la possibilité d'apporter à l'école, avec l'autorisation de la maîtresse, des jeux et des jouets qui seront partagés durant les récréations. En cas de détérioration, l'école décline toute responsabilité.

Tout livre apporté à l'école et ne faisant pas partie de la liste des manuels scolaires doit être présenté à la maîtresse.

Sont interdits :

- les objets dangereux, coupants ou tranchants
- les téléphones portables et autres objets numériques
- les chewing-gums et les bonbons.

6. Tenue Vestimentaire :

L'**uniforme** est l'un des éléments marquants l'appartenance à l'école. En cas de non-respect, la direction se réserve le droit de ne pas accueillir l'élève.

Les chaussures doivent tenir correctement aux pieds et être conforme à l'uniforme demandé.

Les chaussons sont obligatoires au sein de l'établissement.

Pour les filles, les cheveux doivent être attachés et les bijoux discrets (uniquement boucles d'oreille).

La tenue doit également être adaptée aux conditions climatiques : des chaussures (ou des bottes) et des vêtements imperméables les jours de pluie, une écharpe, des gants et un bonnet les jours de grand froid, sont des précautions de bon sens qui facilitent la vie des élèves et des enseignants.

7. Les horaires de l'établissement :

- L'accueil périscolaire se fait : du lundi au vendredi de 7h45 à 8h45 et de 16h45 à 18h. Il donne lieu à une facturation indépendante du coût de la scolarité.
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi l'entrée en classe est à 8h45 et la sortie à 16h45

8. Le temps périscolaire :

L'accueil en dehors des heures de classe est payant sous la forme d'un forfait mensuel de 50€/ élève, à régler en une ou trois fois au début de chaque trimestre.

En cas d'accueil exceptionnel :

- un coût de 3€ sera automatiquement appliqué lorsqu'un élève sera déposé avant 8h20.
- un coût de 5€ sera appliqué si l'élève est présent au-delà de 17h.

Le soir, un temps d'étude surveillé sera automatiquement organisé pour les élèves du primaire de 17h à 18h.



La Providence

Etablissement privé hors-contrat

*Pédagogie classique et structurante
Ambiance stimulante
Respect et bienveillance mutuels*

9. Vacances scolaires :

Le calendrier des vacances scolaires est celui de l'Académie de Montpellier. Quelques aménagements pourront y être apportés. Un planning sera remis en début d'année, que les familles s'engagent à respecter.

10. Suivi du travail :

L'école conduit l'élève à une autonomie complète. Celle-ci prend du temps à se mettre en place. Il convient donc d'aider les plus jeunes dans leur travail à la maison en tenant compte des conseils des enseignants sur le sujet (méthode, durée, rythme...) :

- L'agenda doit être vérifié tous les soirs et signé
- Les cahiers de mathématiques, français et anglais sont à signer chaque semaine.

11. Encouragements et récompenses :

La confiance en l'enfant et en sa capacité de réussir sont chevillés au corps de l'enseignant. Il sait qu'un encouragement ou une parole valorisante peut propulser l'élève sur la voie de la réussite, tout comme une parole blessante ou dévalorisante peut entraîner dans la spirale infernale de la mésestime de soi, du découragement et du décrochage.

- Aussi l'enseignant vise à encourager tout comportement ou résultat positif et prend soin de le souligner sur le bulletin scolaire.
- L'élève sera récompensé par un système de cartons de couleurs différentes affichés sur le tableau d'honneur.

12. Sanctions :

Un manquement conscient et répété ainsi qu'un refus de travailler ou des négligences dans le travail scolaire peuvent donner lieu à des sanctions graduées :

- Une série de trois avertissements provoquant « une retenue » en fin de journée
- Une série de trois retenues provoquant une exclusion de 1 à 3 jours
- Un passage en conseil de discipline
- Le renvoi.

En cas de violence volontaire, l'exclusion temporaire est immédiatement prononcée et donne lieu à un passage en conseil de discipline.

Les parents sont automatiquement informés de ces incidents par le biais du cahier de liaison ou par téléphone.

13. Les bulletins :

Il existe deux types de bulletin :

- Le bulletin de période est remis régulièrement aux parents (au minimum une fois par mois)
- Le bulletin trimestriel est remis trois fois par an et constitue une pièce importante du dossier scolaire de l'élève. Il doit donc être conservé avec soin.

Tous doivent être observés avec attention par les parents et signés.

14. Cas particuliers :

Lors de l'entretien préalable à l'inscription, les parents s'engagent à une parfaite transparence vis-à-vis de la direction, en signalant tout particulièrement :

- Les handicaps et troubles physiques connus (maladie chronique, allergies alimentaires...),
- Les troubles du comportement,
- Les troubles liés à un traumatisme précédemment subi par l'enfant.
- Les troubles scolaires (dyslexie, dyscalculie, troubles attentionnels...)



La Providence

Etablissement privé hors-contrat

*Pédagogie classique et structurante
Ambiance stimulante
Respect et bienveillance mutuels*

La direction se réserve le droit d'accueillir l'enfant, prenant le temps de vérifier qu'il peut trouver sa place à l'école et qu'un plan d'accueil individuel ou personnalisé (PAI ou PAP) peut être mis en place pour le bien de l'élève et sans être au détriment du bien commun.

15. Conditions d'admission à La Providence :

Plusieurs étapes sont requises pour permettre l'admission d'un élève à La Providence :

- Un entretien téléphonique entre la direction et les parents
- Un premier entretien pour bien confirmer l'adhésion des parents avec les valeurs de l'école, et rencontrer le futur élève.
- Un minimum de 48h d'essai dans l'établissement pour faire connaissance avec l'enfant et pour lui permettre de découvrir son mode de fonctionnement
- Eventuellement un examen académique pour confirmer son niveau scolaire
- La remise du dossier administratif et des frais annuels :
 - 90€ d'adhésion à l'association (par famille)
 - 90€ couvrant les frais de fournitures et de manuels (par enfant)

16. Frais de scolarité :

Les frais de scolarité annuels (1 950 €) sont exigibles sur 10 mois, par chèques (10 chèques de 195 € remis en septembre) ou par prélèvement automatique.

En cas de départ en cours d'année, tout trimestre commencé est dû dans sa totalité, sauf cas de force majeure (maladie prolongée ne permettant pas un retour à l'école, mutation...)

Une réduction de 5% est accordée pour le deuxième enfant, puis de 10% pour le troisième et les enfants suivants.

17. Bourses :

Les coûts de scolarité ne doivent pas constituer un empêchement pour les familles : outre les tarifs dégressifs à partir du deuxième enfant, l'école La Providence offre aux familles en situation financière difficile la possibilité de bourses d'études. Leur attribution est étudiée au cas par cas.

Un formulaire de demande de bourse doit être rempli et remis à la direction de l'école dès l'inscription. Le conseil d'administration de l'Association Éducative de la Providence examinera la demande et donnera une réponse rapide.

Deux associations permettent également de recevoir des bourses : il s'agit de l'AES, (Association Éducation Solidarité) et du MCF (Mouvement Catholique des Familles). Lors de l'entretien d'inscription, la direction vous indiquera les modalités pour solliciter leur soutien.

18. Adhésion aux valeurs portées par la Fondation pour l'école :

Désireuse de remplir au mieux son œuvre complémentaire d'éducation et d'instruction auprès des enfants qui lui sont confiés, l'École Primaire La Providence s'engage en outre à :

- Respecter « la charte de protection des mineurs » éditée par la Fondation pour l'école.
- S'engager dans une « démarche qualité », en vue de l'obtention d'un label ISO 9000.

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

**Autorisation de sortie de l'école
et décharge de transport**

Je, (nous) soussigné (s)

autorise (sons) mon (mes) enfant (s)

.....

à quitter l'école de la Providence,

avec :

Nom	Prénom	Lien de parenté	Adresse	Téléphone

à être transporté(s) dans le véhicule personnel :

Dénomination	Oui	Non
d'un enseignant et/ou membre de l'Association Educative de la Providence dans le cadre d'une sortie scolaire		
d'un parent accompagnateur lors d'une sortie scolaire		
uniquement des personnes autorisées à venir chercher mes enfants à l'école		

Fait à.....

Le.....

**Signature des représentants légaux,
précédée de la mention manuscrite « bon pour accord, lu et approuvé, »**



La Providence

Établissement privé hors-contrat

Pédagogie classique et structurante

Ambiance stimulante

Respect et bienveillance mutuels

CHARTRE DE L'ÉCOLE LA PROVIDENCE

L'école La Providence est un établissement scolaire privé indépendant, dit hors-contrat, regroupant une école maternelle, primaire et secondaire, créé par des familles au service des familles. Les valeurs de l'établissement sont celles du respect bienveillant et d'une confiance mutuelle, dans un esprit catholique.

L'école La Providence a pour mission d'accueillir les enfants de toutes les familles en accord avec son projet pédagogique pour prolonger dans un cadre scolaire leur action d'instruction et d'éducation.

L'école La Providence a fait d'une parole de Don Bosco sa devise: **Instruire dans la Joie !**

Pour parvenir à son but, l'école La Providence s'engage sur des points concrets :

- **L'adhésion à la « Charte de Protection des mineurs »**, éditée par la Fondation pour l'Ecole
- **La sélection de ses enseignants** sur leur niveau universitaire, leur savoir-faire pédagogique, et l'exemplarité de leur conduite
- **La volonté d'accueillir tous les enfants**, indépendamment de leur origine sociale ou de leur pratique religieuse, dans la mesure où leur famille adhère aux valeurs du projet pédagogique.
- **Le suivi personnalisé** rendu possible par des classes à petits effectifs (18 élèves maximum par classe)
- **L'attention et la bienveillance** quotidiennes de la part des enseignants à l'égard de chacun des enfants et de leur famille,
- **La pédagogie classique éprouvée**, s'appuyant sur le postulat que tous les enfants peuvent réussir : le rôle des enseignants est de transmettre des connaissances afin de guider les élèves dans cette voie de la réussite et de l'épanouissement personnel.
- **Le choix d'étude** basé sur leurs qualités humaines, littéraires et historiques, ainsi qu'une approche concrète des Mathématiques, et ce dès le plus jeune âge.
- **L'importance accordée aux matières artistiques**, (musique, arts plastiques, théâtre) et que prolongent tout au long de l'année les voyages et les sorties culturelles.
- **Le mode d'enseignement** fondé sur l'observation du réel et le développement du sens critique : la découverte du savoir doit être concrète avant d'être théorique. Ainsi, l'étude du raisin se fait-elle dans les vignes, les changements de la matière s'observent-ils avec une éprouvette et un réchaud, les unités de mesure revêtent-elles une dimension pratique en mesurant la cour....
- **Le désir de prendre le temps de laisser les enfants grandir**, en respectant leur rythme, celui des saisons et du calendrier liturgique, et en admirant la beauté du monde qui nous entoure.
- **L'organisation des élèves « en équipe »** favorisant l'autonomie des plus petits et le sens de la responsabilité des plus grands,
- **Le souci d'enraciner les élèves dans leur culture** et de leur transmettre l'amour de leur pays.

En retour, les familles s'engagent à collaborer étroitement avec l'équipe enseignante dans le suivi de leur enfant, adhérant aux valeurs de l'école et au projet pédagogique.

**AUTORISATION DE FILMER, PHOTOGRAPHER,
EXPLOITER L'IMAGE ET DIFFUSER L'IMAGE**

Je (nous) soussigné(s) _____

domicilié(s) au _____

autorise(sons)
n'autorise (sons) pas

les membres de l'Association Educative de la Providence, ainsi que les enseignants et / ou surveillants intervenant dans le cadre de l'école La Providence,

- à filmer et/ou photographier , sans contrepartie de quelque nature que ce soit,
- à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) mentionné (s) ci-dessous aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'établissement scolaire,
- à diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) mentionné(s) ci-dessous sur le site internet de l'établissement pour une durée de trois ans, à moins que mon (mes)enfant (s)ne quittent l'établissement et que j'en fasse la demande écrite à son départ,
- à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'établissement scolaire,

nom(s) des enfants _____

scolarisé(s) pour la présente année scolaire en classe de _____

au sein de l'établissement de l'école La Providence, au cours de l'année scolaire _____ lors de leurs activités dans l'établissement, ainsi que durant les sorties organisées.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon (mes) enfant(s), notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Fait à _____
Le _____

**Signatures des représentants légaux (père et mère)
précédées de la mention « lu et approuvé - bon pour accord »**